

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, Mme Virginie ROTHAIS.

**Pouvoirs** : M. Jean-Michel BRARD à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 8 - Votants : 37

**2025-19 : Installation de nouveaux conseillers communautaires**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND- Présidente**

Suite à l'élection municipale partielle intégrale de la commune de La Plaine sur Mer, organisée le 1<sup>er</sup> décembre 2024, il convient d'installer les 3 nouveaux conseillers communautaires élus au suffrage universel direct par fléchage, en substitution des précédents conseillers communautaires qui représentaient la commune.

Madame la Présidente effectue l'appel des nouveaux délégués de la commune de LA PLAINE SUR MER :

- Mme Danièle VINCENT
- M. Denis DUGABELLE
- Mme Maryse MOINEREAU

et les déclare installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

- VU l'article L258 du code électoral,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE :*

- *de l'installation des nouveaux conseillers communautaires représentant la commune de LA PLAINE SUR MER*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-50-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

La Présidente,

  
Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, Mme Virginie ROTHAIS.

**Pouvoirs** : M. Jean-Michel BRARD à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 8 - Votants : 37

**2025-20 : Détermination du nombre de vice-présidents et du rang du nouveau vice-président**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND - Présidente**

**a) Détermination du nombre de vice-présidents**

Suite à l'élection municipale partielle intégrale de la commune de La Plaine sur Mer, le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président est désormais vacant.

Le code général des collectivités prévoit que suite à la vacance d'un poste de Vice-Président, l'organe délibérant peut décider par délibération de le remplacer ou de supprimer le poste.

Conformément à l'article 5211-10 du CGCT et au regard des compétences exercées par la Communauté d'agglomération, l'assemblée communautaire a décidé par délibération-n°2024-326 du 17 juillet 2024 de fixer à **9** le nombre de vice-présidents de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz ».

Considérant l'organisation de la collectivité et la gouvernance politique de ses compétences, il est proposé au Conseil Communautaire de conserver le nombre de vice-présidents à 9 conformément aux statuts de la communauté d'agglomération.

**b) Détermination du rang du nouveau vice-président**

Conformément aux dispositions du CGCT, si le conseil communautaire décide de pourvoir au remplacement du poste de vice-président vacant, alors le poste de vice-président vacant prend automatiquement place à la suite des vice-présidents déjà élus et en poste.

Tous les autres vice-présidents remontent alors d'un rang.

Par dérogation, le conseil communautaire, peut décider que le nouveau vice-président occupera le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

Aussi, considérant le fonctionnement actuel de la collectivité, il est proposé au Conseil Communautaire d'appliquer le principe de droit commun et de positionner le poste de vice-président vacant à la suite des vice-présidents déjà élus et en poste, soit en 9<sup>ème</sup> position.

- VU les articles L. 5211-1, L5211-2, L5211-10, L2121-1 et L2122-7-1 du CGCT, Loi 2013-403 du 17 mai 2013,
- VU le PV d'installation du 9 juillet 2020,
- VU le PV d'élection du 17 juillet 2024,
- VU la délibération n°2024-326,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de conserver le nombre de vice-présidents à 9*
- *que le nouveau vice-président élu occupera le rang de 9ème vice-président*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

**La Présidente,**

**Pascale BRIAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : M. Jean-Michel BRARD à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 8 - Votants : 38

**2025-21 : Modification dans les commissions thématiques**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente**

Il convient d'apporter des changements dans la désignation des représentants dans les commissions, suite à des démissions ou demandes des communes, d'une part.

D'autre part, pour faire suite aux élections à la Plaine sur Mer, il convient d'installer pour chacune des commissions les 2 élus représentant la commune (*2 sièges par commission pour les communes de plus de 4 000 habitants*). Il est précisé que le Maire de la commune est membre de droit dans l'ensemble des commissions.

1. **Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation**
  - M. DUGABELLE Denis
  - Mme BLONDEL Isabelle
  
2. **Développement économique – Emploi – Agriculture - Tourisme**
  - M. DUGABELLE Denis
  - M. RICHEUX Sébastien

3. Cycle de l'eau – Littoral – Marais
    - M. LETOURNEAU Yvan
    - M. BOULLET Benoît
  4. Aménagement du territoire
    - M. LETOURNEAU Yvan
    - M. LERAY Marc
  5. Gestion des déchets
    - Mme DOLU Cécile
    - M. BOULLET Benoît
  6. Petite enfance – Enfance – Jeunesse
    - Mme MOINEREAU Maryse
    - Mme CHEREAU Sophie
  7. Mobilités
    - Mme DOLU Cécile
    - M. BOULLET Benoît
  8. Solidarité – Santé – Prévention
    - Monsieur Jean Pierre AUMASSON est remplacé par **Madame Nathalie BRIAND** (commune de Rouans)
    - Mme MOINEREAU Maryse
    - Mme FOUCHER Maryline
  9. Culture – Sport – Nautisme
    - Mme RIBOULET Marie-Andrée
    - Mme HERVE Catherine
- VU la délibération n°2020-142 déterminant le nombre et la composition des commissions thématiques,
  - Le bureau communautaire du 16 janvier 2025 a pris acte,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de prendre acte de ces modifications et mettre à jour le tableau des commissions thématiques en annexe*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièce jointe :  
*Tableau des commissions*

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-48-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : M. Jean-Michel BRARD à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 8 - Votants : 38

**2025-22 : Modification dans la commission de Délégation de Service Public (DSP)**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente**

Le conseil communautaire du 9 juillet 2020 a délibéré pour fixer les règles de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de DSP, puis a procédé à l'élection de ses membres le 23 juillet 2020.

Pour faire suite à l'élection municipale partielle intégrale de la Plaine sur Mer, conformément aux dispositions du CGCT, en cas de vacance d'un poste, le conseil communautaire n'a pas à procéder à la réélection complète des titulaires et des suppléants. Il est fait appel au suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier titulaire élu de la dite-liste.

Monsieur Luc NORMAND, premier suppléant de la liste, devient donc titulaire.

Considérant qu'une seule liste avait été déposée et qu'il n'y a pas de membre qui suit, la commission de DSP sera constituée de 5 titulaires et 3 suppléants.

La commission de DSP est désormais ainsi composée :

Titulaires:

- M. Claude CAUDAL
- M. Jacques PRIEUR
- M. Edgard BARBE
- Mme Françoise RELANDEAU
- M. Luc NORMAND

Suppléants :

- M. Jean-Bernard FERRER
- Mme Claire HUGUES
- Mme Nadège PLACE

- VU les articles L.1411-1, L.1411-5, L. 2121-22 du CGCT
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la modification dans la commission de Délégation de Service Public*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

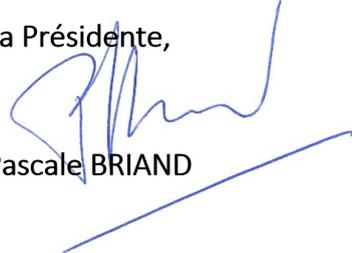
044-200067346-20250203-47-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

La Présidente,

  
Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : M. Jean-Michel BRARD à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 8 - Votants : 38

**2025-23 : Modification dans la commission d'Appel d'Offres (CAO)**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente**

Le conseil communautaire du 9 juillet 2020 a délibéré pour fixer les règles de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, puis a procédé à l'élection de ses membres le 23 juillet 2020.

Pour faire suite à l'élection municipale partielle intégrale de la Plaine sur Mer, conformément aux dispositions du CGCT, en cas de vacance d'un poste, le conseil communautaire n'a pas à procéder à la réélection complète des titulaires et des suppléants. Considérant qu'une seule liste avait été déposée et qu'il n'y a pas de membre qui suit, la CAO sera constituée de 5 titulaires et 4 suppléants.

Au côté du Président ou son représentant, la commission d'appel d'offres est désormais ainsi composée :

Titulaires:

- M. Claude CAUDAL
- M. Jacky DROUET
- M. Gaëtan LEAUTE
- M. Jacques RIPOCHE
- Mme Claire HUGUES

Suppléants :

- Mme Françoise RELANDEAU
- M. Luc NORMAND
- M. Edgard BARBE
- M. Jacques PRIEUR

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la modification dans la commission d'appel d'offres*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-46-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : M. Jean-Michel BRARD à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 8 - Votants : 38

**2025-24 : Attributions de compensation prévisionnelles 2025**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Statuts – Transferts de compétence »**

En vertu de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le Conseil communautaire doit communiquer annuellement aux communes le montant provisoire de leurs attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février de chaque année afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis.

Il est à noter qu'il n'est pas prévu de transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2025, aussi, la partie fixe des attributions de compensation reste inchangée aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

## La partie variable des attributions

de compensation en fonctionnement et en investissement intègre les co-financements des services communs pour les communes adhérentes, à savoir :

- Service mutualisé « Recherche de financements et assistance au montage de projets »
- Service mutualisé « Conseil et assistance en matière juridique » (*nouveau service mutualisé*)
- Service mutualisé « Ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme » (*nouveau service mutualisé*)
- Service mutualisé « Ressources Humaines »
- Service mutualisé « Direction des Systèmes d'Information »
- Service mutualisé « Conseiller numérique »
- Service de prestation d'hébergement des infrastructures informatiques
- La participation de 4 communes littorales à l'organisation de la Coupe Régionale de Voile

Ces attributions de compensation provisoires pour 2025 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous. Elles seront actualisées au cours de l'année 2025 au regard du Compte Financier Unique 2024 et feront l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

### Attributions de compensation prévisionnelles 2025 en section de fonctionnement :

|                                     | <b>AC définitives<br/>pour 2024</b> | <b>AC<br/>prévisionnelles<br/>pour 2025</b> |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Chaumes-en-Retz                     | 663 648 €                           | 643 595 €                                   |
| Chauvé                              | 336 921 €                           | 322 854 €                                   |
| Cheix-en-Retz                       | 52 964 €                            | 52 944 €                                    |
| La Bernerie-en-Retz                 | 665 439 €                           | 623 156 €                                   |
| La Plaine-sur-Mer                   | 786 006 €                           | 750 281 €                                   |
| Les Moutiers-en-Retz                | 271 400 €                           | 253 845 €                                   |
| Pornic                              | 3 635 754 €                         | 3 480 179 €                                 |
| Port-Saint-Père                     | 53 703 €                            | 44 931 €                                    |
| Préfailles                          | 322 337 €                           | 256 091 €                                   |
| Rouans                              | 64 584 €                            | 57 074 €                                    |
| Sainte-Pazanne                      | 336 340 €                           | 318 289 €                                   |
| Saint-Hilaire-de-Chaléons           | 88 089 €                            | 80 713 €                                    |
| Saint-Michel-Chef-Chef              | 1 157 855 €                         | 1 054 501 €                                 |
| Villeneuve-en-Retz                  | 523 959 €                           | 523 125 €                                   |
| Vue                                 | 36 143 €                            | 30 713 €                                    |
| <b>CA Pornic Agglo Pays de Retz</b> | <b>-8 995 142 €</b>                 | <b>-8 492 292 €</b>                         |

Attributions de compensation prévisionnelles 2025 en section d'investissement :

|                                     | ACI définitives<br>pour 2024 | ACI prévisionnelles<br>pour 2025 |
|-------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| Chaumes-en-Retz                     | -71 767 €                    | -71 767 €                        |
| Chauvé                              | -55 430 €                    | -55 430 €                        |
| Cheix-en-Retz                       | -6 818 €                     | -6 818 €                         |
| La Bernerie-en-Retz                 | -93 868 €                    | -93 868 €                        |
| La Plaine-sur-Mer                   | -59 082 €                    | -64 010 €                        |
| Les Moutiers-en-Retz                | -35 088 €                    | -35 088 €                        |
| Pornic                              | -207 843 €                   | -206 601 €                       |
| Port-Saint-Père                     | -11 790 €                    | -11 790 €                        |
| Préfailles                          | -61 384 €                    | -61 384 €                        |
| Rouans                              | -19 758 €                    | -19 758 €                        |
| Sainte-Pazanne                      | -36 062 €                    | -36 062 €                        |
| Saint-Hilaire-de-Chaléons           | -17 119 €                    | -17 119 €                        |
| Saint-Michel-Chef-Chef              | -85 543 €                    | -85 543 €                        |
| Villeneuve-en-Retz                  | -65 545 €                    | -65 545 €                        |
| Vue                                 | -6 290 €                     | -6 290 €                         |
| <b>CA Pornic Agglo Pays de Retz</b> | <b>833 387 €</b>             | <b>837 073 €</b>                 |

- VU l'avis favorable de la CLECT du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- d'arrêter les montants d'attributions de compensation provisoires pour les 15 communes membres de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » au titre de l'année 2025, tel que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- de mandater le Président pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation prévisionnelles avant le 15 février 2025.

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièces jointes :

*Rapport des attributions de compensation prévisionnelles 2025*

*Calcul détaillé annexé au rapport des attributions de compensation prévisionnelles 2025*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-45-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-25 : Vote du débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base du ROB**

**Rapporteurs : Madame Pascale BRIAND – Présidente et Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

Prescrit par la Loi, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Préalable au vote du budget primitif, le DOB traduit les orientations majeures de la collectivité et définit les grands objectifs en précisant les équilibres financiers et les principes fiscaux.

Le DOB est obligatoire dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe de 2015 est venue étoffer les dispositions relatives au DOB des EPCI en renforçant l'information aux conseillers communautaires par la réalisation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui doit donner lieu à une délibération.

En application du décret du 24 juin 2016, le ROB doit porter sur les orientations budgétaires envisagées avec les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement / investissement), les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette, ...

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport comporte également les informations relatives aux ressources humaines : les effectifs, les dépenses de personnel, les avantages en nature, la durée effective du travail, ...

Le DOB 2025 porte sur le budget général ainsi que sur l'ensemble des budgets annexes.

- VU l'article 107 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- La commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 9 janvier 2025 et le bureau du 16 janvier 2025 ont pris acte du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025*
- *de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025*
- *d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2025*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

Pièce jointe :  
*ROB 2025*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-44-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

**La Présidente,**

**Pascale BRIAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-26 : Autorisations de programme crédits de paiements (AP/CP)**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

Depuis 2021, le Conseil Communautaire a décidé de retenir le mode de gestion en Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) pour les dépenses d'investissement dont la réalisation s'étend au-delà d'exercice budgétaire.

Ce mécanisme permet de garantir une visibilité sur les engagements futurs et sur le suivi de l'exécution des dépenses.

Depuis 2024, ce dispositif a été mis en place pour la mobilité (itinéraires cyclables), l'eau pluviale et l'habitat, venant ainsi compléter les projets de bâtiments petite-enfance/enfance/jeunesse et gendarmeries.

Afin de tenir compte de l'avancement de différents travaux et intégrer les nouveaux projets enfances prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement, il convient de mettre à jour l'AP/CP comme suit :

Bâtiments petite enfance, enfance, jeunesse

|  | Montant             | Crédits consommés     | Crédits de paiement 2025 | Crédits de paiement 2026 | Crédits de paiement 2027 |
|--|---------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| APS/ALSH – Villeneuve en Retz (AP005)                              | 1 206 000 €         | 688 883,67 €          | 517 116,33 €             |                          |                          |
| MJ de ST Pazanne + service jeunesse + salle petite enfance (AP002) | 1 623 377 €         | 1 601 027,86 €        | 22 349,14 €              |                          |                          |
| APS/MJ de Cheix en Retz (AP003)                                    | 1 355 038 €         | 1 142 121,66 €        | 212 916,34 €             |                          |                          |
| APS/ALSH Port-St-Père (extension)(AP007)                           | 761 407 €           | 699 604,16 €          | 61 802,84 €              |                          |                          |
| APS - Chaumes La Sicaudais (AP006)                                 | 1 251 146 €         | 365 615,37 €          | 742 748,00 €             | 142 782,63 €             |                          |
| MJ de Chaumes-en-Retz (AP004)                                      | 866 826 €           | 781 535,61 €          | 85 290,39 €              |                          |                          |
| APS/ALSH - St Michel (AP008)                                       | 3 173 000 €         | 6 780 €               | 145 000 €                | 2 000 000 €              | 1 021 220 €              |
| Réhabilitation APS/ALSH – Rouans (AP010)                           | 704 000 €           | 0                     | 50 000 €                 | 354 000 €                | 300 000 €                |
| <b>Total projets engagés</b>                                       | <b>10 940 794 €</b> | <b>5 285 568.33 €</b> | <b>1 837 223.04 €</b>    | <b>2 496 782,63 €</b>    | <b>1 321 220 €</b>       |

Bâtiments petite enfance, enfance, jeunesse

|                                       | Montant            | Crédits de paiement 2025 | Crédits de paiement 2026 | Crédits de paiement 2027 | Crédits de paiement 2028 | Crédits de paiement 2029 |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Nouveau Multi-accueil – St Michel     | 1 610 000 €        | 40 000 €                 | 1 000 000 €              | 570 000 €                |                          |                          |
| Nouvel APS - Vue                      | 1 700 000 €        | 50 000 €                 | 650 000 €                | 1 000 000 €              |                          |                          |
| Réhabilitation APS/ALSH – Ste Pazanne | 1 700 000 €        | 50 000 €                 | 825 000 €                | 825 000 €                |                          |                          |
| Nouvel APS/ALSH/ La Plaine            | 830 000 €          | 415 000 €                | 415 000 €                |                          |                          |                          |
| Nouveau Multi Accueil – Pornic        | 3 500 000 €        | 50 000 €                 | 50 000 €                 | 1 500 000 €              | 1 400 000 €              | 500 000 €                |
| <b>Total nouveaux projets</b>         | <b>9 340 000 €</b> | <b>605 000 €</b>         | <b>2 940 000 €</b>       | <b>3 895 000 €</b>       | <b>1 400 000 €</b>       | <b>500 000 €</b>         |

|                   | Montant           | Crédits consommés   | Crédits de paiement 2025 | Crédits de paiement 2026 | Crédits de paiement 2027 | Crédits de paiement 2028 | Crédits de paiement 2029 |
|-------------------|-------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>TOTAL PEEJ</b> | <b>20 280 794</b> | <b>5 285 568.33</b> | <b>2 442 223.04</b>      | <b>5 436 782.63</b>      | <b>5 216 220 €</b>       | <b>1 400 000 €</b>       | <b>500 000 €</b>         |

### Autres bâtiments

|                                     | Montant     | Crédits consommés | Crédits de paiement 2025 | Crédits de paiement 2026 | Crédits de paiement 2027 | Crédits de paiement 2028 |
|-------------------------------------|-------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Gendarmerie Chaumes-en-Retz (AP015) | 4 894 819 € | 68 818,87 €       | 326 000,13 €             | 2 250 000 €              | 2 250 000 €              |                          |
| Extension siège (AP014)             | 4 305 829 € | 5 829,00 €        | 100 000,00 €             | 100 000,00 €             | 2 550 000 €              | 1 550 000 €              |

### Requalification de zones d'activités

|                 | Montant     | Crédits de paiement 2025 | Crédits de paiement 2026 | Crédits de paiement 2027 | Crédits de paiement 2028 |
|-----------------|-------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Requalification | 2 665 000 € | 995 000 €                | 290 000 €                | 690 000 €                | 690 000 €                |

### Mobilité – itinéraires cyclables

|                               | Montant     | Crédits consommés | Crédits de paiement 2025 | Crédits de paiement 2026 | Crédits de paiement 2027 | Crédits de paiement 2028 |
|-------------------------------|-------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Itinéraires cyclables (AP011) | 6 566 453 € | 24 901,20 €       | 1 222 000 €              | 1 775 000                | 2 258 000 €              | 1 286 551,80             |

### Eaux pluviales

|                                | Montant      | Crédits consommés | Crédits de paiement 2025 | Crédits de paiement 2026 | Crédits de paiement 2027 |
|--------------------------------|--------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Projets eaux pluviales (AP012) | 10 000 000 € | 1 727 655,97 €    | 4 500 000 €              | 2 000 000 €              | 1 772 344,03 €           |

### Habitat

|  | Montant            | Crédits consommés | Crédits de paiement 2025 | Crédits de paiement 2026 | Crédits de paiement 2027 | Crédits de paiement 2028 |
|--|--------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| PLH Production logements sociaux (AP013) | 1 857 000 €        | 0 €               | 203 000 €                | 350 000 €                | 654 000 €                | 650 000 €                |
| Acquisitions foncières (AP016)           | 200 000 €          | 0 €               | 200 000 €                |                          |                          |                          |
| PLH amélioration de l'habitat            | 980 000 €          |                   | 30 000 €                 | 250 000 €                | 350 000 €                | 350 000 €                |
| <b>TOTAL HABITAT</b>                     | <b>3 037 000 €</b> |                   | <b>433 000 €</b>         | <b>600 000 €</b>         | <b>1 004 000 €</b>       | <b>1 000 000 €</b>       |

- VU l'article L. 1612-1 du CGCT,
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 9 janvier 2025 et du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement suivants (AP/CP) sur les projets correspondants aux compétences mentionnées ci-dessus.*
- *d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250206-3-DE

Réception par le Sous-Préfet : 06-02-2025

Acte mis en ligne le 7-02-2025

Publication le : 06-02-2025

**La Présidente,**

**Pascale BRIAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-27 : Modification dans la désignation des membres de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

A l'issue de l'élection des membres du bureau, il convient d'acter la nouvelle composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées conformément à la délibération du 23 juillet 2020 fixant le fonctionnement et la composition de la CLECT (*la CLECT est constituée des membres composant le bureau communautaire*).

|                        |
|------------------------|
| BRIAND Pascale         |
| CAUDAL Claude          |
| DROUET Jacky           |
| PLACE Nadège           |
| LEAUTE Gaëtan          |
| MARTIN Pierre          |
| PRIEUR Jacques         |
| ALLAIN Gérard          |
| HUGUES Claire          |
| RELANDEAU Françoise    |
| FERRER Jean-Bernard    |
| CALARD Isabelle        |
| RIPOCHE Jacques        |
| NORMAND Luc            |
| BOURREAU-GOBIN Eloïse  |
| MELLERIN Bernadette    |
| ROTHAIS Virginie       |
| BRARD Jean-Michel      |
| VAN GOETHEM Christiane |
| BARBE Edgard           |
| DIONNET Monique        |
| VINCENT Danièle        |
| DUGABELLE Denis        |

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d' approuver la modification des membres de la CLECT*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-43-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-28 : Construction de la Gendarmerie de Chaumes en Retz – Demande de subventions DETR 2025 et aide de l'Etat au titre du décret 93-130**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

En réponse à l'engagement du Président de la République de mettre en place 200 nouvelles brigades de gendarmerie (fixes et mobiles) en zone rurale ou périurbaine, consacré par la LOPMI du 24 janvier 2023 (Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur), la commune de Chaumes-en-Retz a été retenue pour recevoir l'implantation d'une gendarmerie.

Ces travaux sont de maîtrise d'ouvrage communautaire, sous référentiel immobilier du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

Cette opération d'aménagement et de construction doit permettre d'accueillir les bureaux, locaux techniques et logements pour 10 militaires.

Ces travaux sont éligibles à une aide de la Préfecture de Loire-Atlantique au titre de l'AAP DETR/DSIL 2025 et d'une subvention du ministère de l'intérieur au titre du Décret 93-130.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Dépenses                             |              | Recettes                  |             |       |
|--------------------------------------|--------------|---------------------------|-------------|-------|
| Nature                               | Montant € HT | Organisme - dispositif    | Montant €   | %     |
| Maitrise d'œuvre                     | 449 680 €    | Etat – DETR 2025          | 175 000 €   | 4,43  |
| Etudes complémentaires/frais annexes | PM           | Etat – Décret 93-130      | 437 580 €   | 11,08 |
| Travaux                              | 3 500 000 €  | Pornic agglo Pays de Retz | 3 337 100 € | 84,49 |
| Total                                | 3 949 680 €  | Total                     | 3 949 680 € | 100   |

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver le projet tel que présenté et son plan de financement prévisionnel, ainsi que solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement celles présentées dans le plan de financement dont la DETR 2025 et l'aide l'Etat au titre du décret 93-130.

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-42-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-29 : Travaux de réhabilitation EU – Secteur Jardin de Retz à Pornic – Demande de subventions DETR 2025 et Agence de l'Eau Loire Bretagne**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

Les Schémas Directeur d'Assainissement réalisés sur les systèmes d'assainissement des communes du territoire de la communauté d'agglomération ont permis de prioriser les opérations de réhabilitation de réseaux sur le territoire de la communauté d'agglomération, dont les « Travaux de réhabilitation du réseau EU – Secteur Jardin de Retz à Pornic »

Les études conduisent au programme de travaux suivant sur le secteur précité :

- la réhabilitation de réseaux existants EU en amiante-ciment y compris renouvellement des branchements et regards :
  - o le remplacement en tranchée de 640 ml de collecteur EU Ø 150 mm en amiante, y compris les branchements et la dépose de l'amiante,
  - o le remplacement en tranchée de 550 ml de collecteur EU Ø 200 mm en amiante, y compris les branchements,
  - o le remplacement des regards existants.

Ces travaux sont éligibles à une aide de la Préfecture de Loire-Atlantique au titre de l'AAP DETR/DSIL 2025 et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Dépenses                             |              | Recettes                       |              |       |
|--------------------------------------|--------------|--------------------------------|--------------|-------|
| Nature                               | Montant € HT | Organisme - dispositif         | Montant €    | %     |
| Maitrise d'œuvre                     | 44 210,29    | Etat – DETR 2025               | 122 500 €    | 9,54  |
| Etudes complémentaires/frais annexes | 26 788,50    | Agence de l'Eau Loire Bretagne | 365 000 €    | 28,43 |
| Travaux                              | 1 212 949,30 | Pornic agglo Pays de Retz      | 796 448,09   | 62,03 |
| Total                                | 1 283 948,09 | Total                          | 1 283 948,09 | 100   |

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver le projet tel que présenté et son plan de financement prévisionnel, ainsi que solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement celles présentées dans le plan de financement dont la DETR 2025 et l'Agence de l'eau.*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250206-22-DE

Réception par le Sous-Préfet : 06-02-2025

Acte mis en ligne le 7-02-2025

Publication le : 06-02-2025

**La Présidente,**

**Pascale BRIAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-30 : Travaux de requalification de la Zone d'Activités Economique de la Princetière Nord à Saint Michel Chef Chef – Demande de subventions DETR 2025**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

La ZAE "La Princetière", située à Saint-Michel-Chef-Chef, a été créée en 1999 et accueille une trentaine d'entreprises sur une surface d'environ 18 hectares. Elle est un pôle structurant dans la stratégie de développement économique de Pornic Agglo Pays de Retz.

La requalification de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) "La Princetière Nord" s'avère nécessaire pour plusieurs raisons :

- D'une part, il est essentiel de maintenir l'état des infrastructures existantes, telles que la voirie, les réseaux d'assainissement, l'éclairage public, les espaces verts et la signalétique, afin d'assurer la sécurité des usagers et le confort des riverains.
- D'autre part, le projet vise à favoriser l'ancrage des entreprises dans la région et à renforcer l'emploi local, contribuant ainsi à la vitalité économique du territoire.

En outre, l'intégration de la zone dans son environnement urbain est un enjeu majeur. L'objectif est de transformer la ZAE en un véritable quartier de la ville, améliorant ainsi la perception de la qualité du territoire.

La requalification encouragera également la création de richesse et optimisera l'utilisation du foncier disponible, incitant les entreprises à moderniser leurs installations et à participer à la dynamisation et à la densification de la zone. Ces efforts contribueront à la transformation de la ZAE en un espace durable et attrayant pour les entreprises, les employés et les résidents locaux.

Le projet de requalification concerne la mise à niveau des infrastructures de la ZAE La Princetière Nord, notamment la réhabilitation de la voirie dont la création de cheminements cyclables et piétons, des espaces verts, et la gestion des eaux pluviales.

Il inclut également la modernisation des réseaux d'assainissement et l'aménagement de nouvelles zones de stationnement pour faciliter l'accessibilité.

Ces travaux sont éligibles à une aide de la Préfecture de Loire-Atlantique au titre de l'AAP DETR/DSIL 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Dépenses                               |              | Recettes                  |            |       |
|--|--------------|---------------------------|------------|-------|
| Nature                                 | Montant € HT | Organisme - dispositif    | Montant €  | %     |
| Maitrise d'œuvre                       | 125 568,00   | Etat – DETR 2025          | 175 000,00 | 18,39 |
| Etudes complémentaires / frais annexes | 42 884,05    | Pornic aggro Pays de Retz | 776 557,05 | 81,61 |
| Travaux                                | 783 105,00   |                           |            |       |
| Total                                  | 951 557,05   | Total                     | 951 557,05 | 100   |

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver le projet tel que présenté et son plan de financement prévisionnel, ainsi que solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement celles présentées dans le plan de financement dont la DETR 2025.*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250206-21-DE

Réception par le Sous-Préfet : 06-02-2025

Acte mis en ligne le 7-02-2025

Publication le : 06-02-2025

**La Présidente,**

**Pascale BRIAND**